

BAC

SNCA e.i.L Convergence

e. comme Efficacité
i. comme Indépendance
L. comme Laïcité

BULLETIN DES AGREGES ET DES CERTIFIES N° 36

TRIMESTRIEL
Prix : 1 €uro

Avr. Mai Juin 2010

Bulletin des Agrégés et Certifiés de

l'Education Nationale

SNCA

Certifiés, Agrégés e.i.L.

Convergence

5, rue Clisson 75013 Paris

Tél. : 06 84 57 20 75

Fax : 01 53 94 07 53

@ : FR41@wanadoo.fr

Site : www.snca-nat.fr

SOMMAIRE

du seul BAC authentique

Spécial retraites

Motion générale

Troisième partie Page 1 à 8

BAC n° 36

Avr. Mai Juin 2010

TRIMESTRIEL

Directrice de la Publication

Françoise ROCHE

N° CPPAP : 09075S 06175

N° ISSN : en instance

CONCEPTION &

REALISATION

au siège

5, rue Clisson 75013 PARIS

Spécial Retraites

Congrès de Langres du 14 janvier 2010

Motion générale

Troisième partie

Il y a cent ans, le 5 avril 1910, était votée en France la première loi sur les retraites ouvrières et paysannes. Quoiqu'elle ait fait, à l'époque, l'objet d'une vive opposition de la part du syndicalisme ouvrier qui dénonçait ses insuffisances et y voyait des menaces contre l'indépendance syndicale, elle a prélué à la construction d'un système de retraite fondé sur la solidarité intergénérationnelle. C'est ce système qu'il faut défendre et améliorer au lieu de le démanteler comme c'est le cas depuis les années 1990.

Retraites et pensions

*Une retraite permettant aux vieux travailleurs de finir dignement leurs jours.
Programme du CNR 15 mars 1944*

Le congrès proclame qu'à l'échelle planétaire, et plus particulièrement dans les pays industriels et post-industriels, dont la France,

la manifestation du développement le plus authentique est l'allongement de l'espérance de vie.

Il s'agit là d'une conquête culturelle, liée au progrès et à la généralisation de la médecine, au progrès et à la généralisation de l'hygiène, même s'il reste beaucoup à faire dans ce domaine par rapport à l'eau ; un milliard d'êtres humains ne disposent pas d'eau potable et encore moins de système d'assainissement. Cette conquête est due aussi au progrès de l'alphabétisation et de l'instruction :

Une récente (et fragile) conquête démographique obtenue en trois siècles par une humanité vieille de près de 3 millions d'années.

Depuis la Libération (1944), la France a perfectionné, consolidé et mis en place, là où il n'existait, pas un système de retraite par répartition, ou redistribution, ce qui est la moindre des choses dans le pays de la FRATERNITE, avec la prise en compte par tous les travailleurs actifs de la nécessaire contribution aux revenus de ceux qui sont retirés de la vie active.

Cette redistribution met en cause des sommes énormes, abondées par les actifs, les entreprises employant des salariés, et, pour les pensions des fonctionnaires rayés des cadres et assimilés, par les contribuables. **Ces sommes faramineuses, donc tentantes pour les membres du gang qui prépare le « casse du siècle », sont au cœur du faux problème de l'allongement de l'âge de la retraite.**

Par conséquent, le Congrès met en garde sur les enjeux de ce débat national non seulement les adhérents et les sympathisants du SNCA e.i.L. Convergence, mais l'ensemble des salariés et des travailleurs du secteur public et du secteur privé :

**Le projet prétend faire travailler plus longtemps :
ce qui est scandaleux.**

Mais l'objectif réel l'est plus encore :

- 1/ diminuer les retraites et le pouvoir d'achat des retraités ;**
- 2/ mettre beaucoup plus d'argent à la disposition des groupes financiers.**

I- Deux façons d'envisager le financement des retraites

A) De la tirelire à la capitalisation

En épargnant continûment sur son revenu, et en mettant cette épargne dans une tirelire, dans un bas de laine, sous le matelas ou dans une lessiveuse enterrée au fond du jardin, chacun peut tenter d'amasser un pécule pour ses vieux jours. Cela fait beaucoup d'argent qui dort. Les banques, les sociétés financières proposent aujourd'hui d'être notre tirelire, dont les banquiers et financiers feront, pour le compte de leurs actionnaires, fructifier le contenu avant de nous le restituer à peine grossi à l'heure de notre retraite. Cela s'appelle la capitalisation.

B) La solidarité intergénérationnelle

1/ Secteur privé

Il a été convenu, aux termes des Ordonnances de 1945, que les actifs acceptaient de voir prélevée sur leur salaire une certaine proportion de celui-ci ; leurs employeurs, au prorata des sommes salariales qu'ils distribuent, doivent reverser la part retenue et leur propre quote-part à des caisses dites de retraite, gérées, plus ou moins paritairement, par les représentants des salariés, des patrons et de l'Etat. Ces sommes considérables, appelées « **charges sociales** » **pèsent principalement sur la masse salariale** et, secondairement, sur les entreprises. Elles ne sont pas capitalisées : elles servent à payer directement les retraites. En échange de quoi, quand les actifs d'aujourd'hui seront à la retraite, ce sont les actifs de demain qui leur assureront leur retraite.

**Tel est le fonctionnement des retraites par répartition,
ou par redistribution, système qui a été généralisé à la Libération
en application du programme social du CNR.**

2/ Secteur public

Le cas particulier des fonctionnaires et assimilés n'est pas très différent : les fonctionnaires en activité ne touchent pas le salaire équivalent à leur qualification et la différence sert à verser les pensions des fonctionnaires « rayés des cadres » (c'est l'élégante expression utilisée pour signifier qu'ils sont à la retraite). Les sommes que l'Etat ne paye pas à ses agents, sont, comme celles qui leur sont destinées, inscrites au budget pour être versées en pensions aux fonctionnaires retraités.

Comme l'argent de l'Etat provient des contribuables, il est possible de dire que **dans notre système de retraite par répartition, ou redistribution, la solidarité s'exprime principalement à travers le monde au travail et les contribuables, les travailleurs et les citoyens.**

II- Où est le problème ?

En fait, il y a deux problèmes : le faux semblant et celui qui est bien réel. Mais curieusement, ils ne sont pas identifiés de la même façon par les **UNS**, les femmes et les hommes au travail, et les **AUTRES**, les forcenés de la réforme des retraites, de l'allongement de la durée de la vie professionnelles, et finalement d'une spoliation supplémentaire du travail. Bien entendu, le Congrès se situe résolument aux côtés des **UNS** contre les **AUTRES** ; et il justifie son choix.

A) Données de base

En France, l'âge légal de la retraite est 65 ans. Mais il est possible de la prendre à 60 ans. Dans certaines professions, en fonction de la pénibilité le plus souvent, le départ à la retraite se fait avant cet âge.

Pourquoi 60 ans ? Parce qu'avec les progrès de l'instruction, l'allongement de l'obligation scolaire, les prolongements d'études, l'âge moyen d'entrée dans la vie active se situe vers vingt-deux ans et demi, avec des variantes bien entendu, plus tôt, plus tard, et même de plus en plus tard... Donc **une vie professionnelle de 37,5 années, c'est une belle contribution à la vie économique et cela conduit à 60 ans pour la plupart des travailleurs.**

Cela, c'est l'acquis de la Libération, de la Reconstruction et des Trente Glorieuses.

Dont le glas sonne en 1995 pour le secteur privé et un peu plus tard pour le secteur public : aujourd'hui, pour avoir droit à une retraite à taux plein, il faut partir à la retraite après 40 ans de vie professionnelle et, pour beaucoup, cela se situe après 60 ans.

Il faut toutefois faire une remarque : **une particularité de la population active française, c'est qu'elle compte une forte proportion de non diplômés donc des gens entrés dans la vie active bien avant 22 ans** et qui, avant l'âge de 60 ans, ont déjà trimé 40 ans et plus, dans des emplois peu qualifiés, peu exaltants et peu payés le plus souvent ... En jouant à la fois sur l'âge minimum de départ à la retraite, porté au-delà de 60 ans et sur l'allongement des annuités, plus de 40 ans, ce sont ces travailleuses et travailleurs là qui vont trinquer les premiers. Remarque supplémentaire qui concerne surtout les femmes : chacun sait que **le travail partiel imposé plus que choisi est le lot de nombreuses femmes en situation monoparentale** et que ce travail amputé est mal, voire sous payé. A quel âge ces travailleuses auront-elles droit à la retraite à taux plein, de toute façon infime, après beaucoup plus de quarante ans de labeur ?

B) le faux problème.

1/ L'allongement de l'espérance de vie serait une calamité ...

Les AUTRES se lamentent : avec l'allongement de l'espérance de vie, il y a de plus en plus de vieux et qui vivent longtemps ! Et avec le temps, il y en aura de plus en plus !

Prenons, aujourd'hui les Français – les hommes – qui ont 77 ans. Cela fait 17 ans qu'ils sont à la retraite (deux ans avant 1995 : ils l'ont échappé belle !). Ces hommes sont nés en 1933, avant la Seconde

Guerre mondiale ; et de cette génération, il en reste la moitié ... **C'est cela l'espérance de vie : l'âge qu'atteint et dépasse la moitié d'une génération.** Comme nous souhaitons tous à cette moitié de la classe 53 (la veille de la guerre d'Algérie) encore longue vie pour beaucoup d'entre elle, les AUTRES vont se lamenter sur la note des retraites qu'il reste à leur payer, sans compter les pensions de reversion des veuves dont l'espérance de vie est de ...84 ans !

2/ ... et le Golgotha des jeunes générations !

Bien entendu les **AUTRES** ne disent pas à voix haute que tous ces vieillards futurs leur pompent l'air ; ils ont trouvé un argument "humanitaire" : ils plaignent les jeunes qui entrent dans la vie active et qui vont devoir se saigner aux quatre veines (pression sur les salaires par plus de charges sociales ... Mais au fait, pourquoi les salaires n'augmentent-ils pas ? Et pourquoi le Capital, qui vit largement au dessus de **NOS** moyens, n'est-il pas mis davantage à contribution ?) pour entretenir ces fainéants de retraités ! Et de donner des chiffres « officiels » abyssaux...

1970	2008 (stabilité depuis 15 ans)	2050 (SARKOZY aura 90 ans !)
1 retraité pour 3,8 actifs	1 retraité pour 1,45	Encore moins ... Mais de la démographie prospective à 40 ans, est-ce sérieux ? ¹

Dans ces chiffres une grande oubliée : la productivité ! Peut-être que, grâce à l'augmentation de la productivité, un seul actif en 2050 pourra non seulement faire vivre ses enfants et ceux des autres, mais aussi un retraité et quelque, sans souci, surtout si son travail hyper-productif est payé à sa juste valeur. Mais cela est une autre histoire que les AUTRES n'aiment pas trop aborder.

A propos de productivité : il fut un temps où la France, agraire à 99 %, nourrissait mal, voire très mal, de disettes en famines, la bonne récolte étant l'exception, une population qui faisait le quart de la population actuelle. Les temps ont bien changé depuis le XIVème siècle ; la productivité agricole aussi, étant entendu que, par ailleurs, les forts rendements peuvent être atteints en utilisant beaucoup moins de chimie industrielle et de manipulations génétiques.

Alors, les chiffres officiels et prospectifs des conséquences dramatiques sur les futurs actifs, aujourd'hui dans les limbes, de l'allongement de l'espérance de vie, s'ils ne font pas sourire moins à cause de leur mauvaise foi que de leur pseudo scientisme, laissent largement dubitatifs ...

Pour en revenir aux jeunes futurs actifs succombant sous la charge de l'entretien de leurs aînés retraités, rappelons que ces derniers ne vivent pas que d'amour et d'eau fraîche, l'amour étant de tous les âges et l'eau fraîche en péril, mais que grâce à leur retraite, ils sont, aussi, des consommateurs, et pas seulement de médicaments, et que **sans consommation, il n'y a pas de production !**

Un peu de bon sens : les retraités d'aujourd'hui et de demain ne sont pas le calvaire des actifs d'aujourd'hui ni surtout de demain ; ils sont, au contraire, une partie de leur avenir.

L'allongement de l'espérance de vie étaye le présent et construit le futur.

¹ *A la veille de la guerre de 1939-1945, la France avait un taux d'accroissement naturel négatif, c'est-à-dire que les décès l'emportaient sur les naissances. Qui aurait pu prévoir que, dès les années 42-43 (en pleine Occupation que personne n'aurait non plus envisagée avant guerre), la tendance s'inverserait et que le baby boom s'en suivrait ? Alors dans quarante ans ... A moins d'être voyante extralucide ...*

3/ Le tiroir-caisse

Le Congrès ne craint pas d'affronter le dernier argument, péremptoire, des AUTRES : ça coûte la peau des fesses !

Il est vrai qu'un retraité de 77 ans, ça dépense plus pour sa santé qu'une minette de 25 ans. Mais ne mélangeons pas les genres. Laissons les dépenses de santé de côté et ne nous occupons que des caisses de retraite et du budget de l'Etat, chapitre des pensions.

Les caisses de retraite relevant du secteur privé, posent dans leur gestion, des problèmes particuliers. **La solidarité s'exerce envers tous les travailleurs.** Et il y a des travailleurs, aujourd'hui retraités, qui n'étaient pas salariés : petits exploitants agricoles, artisans, petits commerçants. Leurs équipements en matière de retraite étant bien en dessous des performances de ceux des salariés, les équipements de ces derniers, **leurs caisses de retraite approvisionnées comme il a été dit en I- B) 1/, servent à compenser les faibles retraites des « régimes spéciaux » ce qui, bien entendu, entraîne pour les caisses du « régime général »² des dépenses supplémentaires.** Les AUTRES crient – les pendards ! – au déficit chronique et donc à l'obsolescence des caisses du régime général !

Soyons sérieux. Si l'on établit les comptes entrées-sorties, recettes-dépenses, charges sociales (essentiellement prélevées sur le travail, il ne faut pas l'oublier)- retraites ne concernant que les travailleurs retraités venant du salariat, **les caisses sont excédentaires : presque un milliard d'euros d'excédent en 2007 !**

C'est bien d'ailleurs parce que ces caisses du régime général ont tendance à être excédentaires qu'elles ont été choisies – c'est tout à leur honneur - pour compenser les manques de celles des « régimes spéciaux ».

Faut-il accuser le sauveteur qui vient de retirer de l'eau un pauvre type qui s'y noyait qu'il est à l'origine de la noyade ? Les AUTRES ne se posent pas la question : ils accusent !

C) Le vrai problème

Car les AUTRES qui usent d'arguments fallacieux, ou bidon - ces finesses de vocabulaire synonyme ne sont aussi que question d'âges et de relations intergénérationnelles – pour annoncer à cors et à cris contre le gibier salarié retraité qu'ils vont non seulement le forcer mais le mettre à mort et le dépecer – ont un projet bien ficelé à réaliser. Mais les UNS vont se faire un devoir de le faire avorter : car qui est pris qui croyait prendre ou l'arroseur arrosé, ça n'arrive pas que dans les films. **Là où est l'argent, il faut le prendre, dans les coffres forts de ceux que défendent les AUTRES, afin d'abonder les caisses de retraite par répartition !**

1/ Les « avantages » de la capitalisation

Il est évident que tout part des « avantages » de la capitalisation que les AUTRES espèrent tirer de l'abandon, même partiel, du système de la répartition ou de redistribution.

² *Il y a des décès de retraités, qui ne sont pas « budgétisables », même si statistiquement, ils sont pris en compte pour partie. Mais les charges sociales (part salariée et par patronale), même en période de crise, de sous emploi, de pression sur les salaires, comme c'est le cas aujourd'hui, sans que cela soit une nouveauté, sont incompressibles, au moins sur une année civile, puisqu'elles sont justement calculées en fonction de la masse salariale : sauf si tous les retraités deviennent centenaires, le différentiel charges sociales / provisionnement des retraites est, bon an mal an, plutôt excédentaire que déficitaire.*

Supposons cet abandon.

L'argent épargné qui dormait dans les bas de laine de nos arrière-arrière grands-tantes doit désormais être placé par leurs arrière-arrière neveux sur des comptes, à rendements mirifiques, ouverts dans des officines financières d'enseignes diverses et variées. Mirifiques ? Pas tant pour l'arrière-arrière neveu qui touchera autour de 2 ou 3 %, souvent moins, très rarement plus, -et rien du tout en cas de faillite - que pour **le groupe dont relève l'officine et qui prétend gérer les « fonds de pension » des déposants futurs retraités. Disposant des énormes sommes que représentent les petits dépôts « de capitalisation » additionnés de leurs clients, le groupe peut se permettre des prêts à court terme très lucratifs et, directement ou indirectement, des placements spéculatifs qui eux sont à encore plus court terme, mais combien plus juteux.** Les émoluments des « *traders* » qui sont les agents techniques, rien d'autre, des groupes spéculateurs, le disent éloquentement.

Il arrive que le système se casse la gueule, comme en 2008 ... Mais à ce moment de « vérité » du capitalisme spéculatif, le miracle s'est produit : les gouvernements ont coupé quelques têtes et, surtout, avec l'argent des contribuables, ils ont relancé le système spéculatif comme aux plus beaux jours ! Car, la plupart du temps, ces gouvernements adeptes du libéralisme économique, ont besoin des actionnaires et des spéculateurs, de leur presse écrite et audiovisuelle, pour justifier leurs choix politiques, économiques et sociaux et arriver au pouvoir afin de les appliquer :

**foin de la solidarité entre générations mais
vive la solidarité entre bénéficiaires du système !**

Les AUTRES, par conséquent, se frottent les mains : Nicolas SARKOZY a fait les gros yeux ; ça fait sérieux ; mais les spéculateurs, ses amis, ont repris la main et ont les coudées franches. Reste à trouver l'argent ... Où est l'argent ? Dans les caisses de retraite ! **Sus, donc, aux caisses de retraite et à ce qui les alimente : le système par répartition et par redistribution et les fameuses « charges sociales » sur lesquelles il repose !!**

Tout cela est d'une logique extrême : la crise a purgé la mondialisation, système économique et social capitaliste³, de quelques ténors m'as-tu vu et encombrants ; la mondialisation, avec l'aide et la bénédiction des Etats, et l'argent des contribuables, s'en tire à merveille ; il ne lui manque que davantage de grain à moudre, à prendre là où il est : dans la poche des travailleurs !

**La remise en cause du système de retraite
amorcée depuis les années 90
est la tentative de main mise par les financiers de tous poils
sur l'argent des travailleurs actifs et retraités :
un *hold up* !**

2/ La poche des travailleurs.

Par les temps qui courent, les travailleurs n'ont pas la poche très remplie ; mais si on leur annonce que, quand ils seront retraités, elle le sera encore moins, alors, ils vont flipper ! D'où tout le baratin préparatoire, de mise en condition, dont il a été fait état en II-B pour les conduire à l'inéluctable conclusion :

1/ pour sauver, au moins partiellement, votre système de retraite à la française, tout en soulageant vos rejetons, travaillez beaucoup plus longtemps, pour une retraite à taux plein ;

³ Certains prétendent qu'il vaut mieux pour cette mondialisation-là utiliser le terme anglo-saxon de « *globalisation* » ...

- 2/ et, si vous voulez partir avant, épargnez pour des retraites par capitalisation sur ce que vous gagnez aujourd'hui ;
- 3/ donc sacrifiez votre pouvoir d'achat d'aujourd'hui et de demain pour que vos picajons soient avantageusement mis au travail par les financiers spéculateurs ;
- 4/ le fin du fin étant qu'une partie des charges sociales, c'est-à-dire les prélèvements directs sur la masse salariale, soit confiée également aux professionnels des fonds de pensions ;
- 5/ étant entendu :
 - a) que la transition entre régime de retraite par répartition ou redistribution et celui par capitalisation sera accompagnée par la participation de l'Etat, donc des contribuables ;
 - b) que si les fonds de pension se cassent la gueule au cours d'une crise comme celle de 2008, les contribuables seront encore sollicités, plus pour sauver les spéculateurs que leurs victimes.

3/ Réalité présente et perspective d'avenir

Pourquoi la poche des travailleurs est-elle si peu remplie ? Pression sur les salaires, chômage, temps partiel non choisi ... A quoi s'ajoute, à partir de 57 ans, en moyenne, dans le secteur privé, la pré-retraite, même si le vocable est devenu tabou, qui tend à s'instituer en règle dont les exceptions ne tempèrent pas la dureté. **Qui se voit en pré-retraite (ou au chômage des seniors) de 57 à 64 –65 ans avec tout ce que cela implique de déclassement pécuniaire, moral et social ?**

La poche des travailleurs est décidément percée par les capitalistes et l'Etat⁴ réunis, et les futurs « négociateurs » venus du syndicalisme soi-disant représentatif ne feront sans doute pas grand chose pour que cela cesse. Gageons, au contraire, qu'au prétexte d'aménager la transition entre le système de retraite par répartition ou redistribution, et celui par capitalisation, ils perdront de vue l'essentiel :

- 1/ le refus catégorique des fonds de pension par capitalisation,**
- 2/ l'exigence de retraites décentes pour tous les travailleurs à partir de 60 ans s'ils le désirent, après 37, 5 annuités de « cotisation », c'est-à-dire la contribution à la part salariale des charges sociales,**
- 3/ le maintien intégral du système fraternel de redistribution.**

III- Le Congrès revendiqué

- **Le maintien du système des retraites par répartition ou redistribution**, tant pour le secteur privé que pour le secteur public, tel que défini par les ordonnances de 1945 en application du programme social du CNR et rappelé par l'Appel des 13 Résistants en 2004.
- **Le retour au prélèvement sur salaire, ou cotisation, pendant 37,5 annuités** pour pouvoir bénéficier d'une retraite à taux plein, avec prise en compte des 10 meilleurs années de la rémunération du travailleur désormais retraité ;
- **La réindexation des retraites et pensions** sur la hausse du coût de la vie ;
- **La refonte de la grille indiciaire** des traitements des fonctionnaires avec revalorisation de ces traitements, en particulier des plus bas d'entre eux de façon à supprimer les primes compensatoires qui ne sont pas prises en compte dans le calcul des retraites ;
- **Le retour à la gestion démocratique des caisses de retraite.**

Pour ce faire, **le Congrès revendiqué également :**

⁴ *Ne pas confondre avec l'Etat-Nation qui est l'expression de la souveraineté nationale dont les actuelles « élites » politiques, économiques, sociales, culturelles ont tendance à se moquer éperdument.*

- **L'augmentation sensible de la part patronale** pour abonder les charges sociales destinées au financement des retraites, les grosses entreprises et les grands groupes devant être les plus sollicités selon le principe de la progressivité de la contribution inscrit dans la **Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen** de 1789.
- **La mise sous tutelle démocratique de tous les organismes financiers**, banques, assurances ou autres et leur retour au service public ;
- **La surveillance et l'encadrement démocratiques** des fonds d'investissement étrangers sur le territoire national ;
- **Une action de la puissance publique à l'échelle internationale** pour encourager les autres Etats-Nations à faire de même ;
- **Une politique de l'emploi qualifié et pérenne, équitable et paritaire** quant aux rémunérations ;
- **Une politique de relance économique** :
 - 1/ par la reconstruction du tissu industriel et la préservation des équipements agricoles respectueux de l'environnement et de la santé publique ;
 - 2/ par **la défense et la promotion des savoir faire** qui sont parties constituantes du patrimoine culturel de la Nation ;
 - 3/ par la revalorisation des salaires, des traitements et des retraites pour restaurer et augmenter le pouvoir d'achat.

Cela passe par :

- 1/ **le recours au protectionnisme** chaque fois que l'exige l'intérêt de l'emploi et la sauvegarde des savoir-faire patrimoniaux sur le territoire national ;
- 2/ **l'abandon du malthusianisme libéral** en matière de rémunération du travail ; le plein emploi, plutôt que le temps partiel non choisi ou la préretraite imposée, est possible par la volonté de privilégier plutôt le bonheur du plus grand nombre que les profits scandaleusement superfétatoires de quelques uns ;
- 3/ **la mise en application de la taxe TOBIN.**

Le Congrès du SNCA e.i.L. Convergence affirme, en outre, que la volonté démocratique de la puissance publique, nécessaire à la relance économique, à la reprise de confiance du monde au travail et des retraités et au maintien de la paix sociale, passe par **la parole libre du Peuple.**

**C'est pourquoi, il revendique la démocratisation
de toutes les formes de media, de la presse écrite à Internet,
en passant par l'audiovisuel et les agences de presse,
telle qu'elle a été énoncée par le programme du CNR et réaffirmée par l'appel des treize
anciens résistants lancé le 15 mars 2 004.**

Le Congrès en intégrant ces revendications à celles qu'il énonce pour les retraites considère que leur mise en œuvre est essentielle au maintien et à l'amélioration de la solidarité intergénérationnelle du système de retraite par répartition ou redistribution :

**ELLES SONT, TOUTES, UNE EXIGENCE TIREE DE LA CHARTE D'AMIENS
ET LEUR SATISFACTION, UNE DIMENSION DE LA REPUBLIQUE SOCIALE.**